

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 131

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Aide Départementale en Fonctionnement de la Politique de la Ville (ADFPV) - . 1ere répartition - Année 2017

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 39 04**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n°33 du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 au chapitre 65, un crédit de 828 000 € pour accompagner en fonctionnement le financement des associations en Politique de la Ville.

Par délibération N° 162 du 17 juillet 2015, la Commission Permanente a adopté le nouveau cadre d'intervention départementale en faveur de la Politique de la Ville et précisé les critères d'éligibilité à l'octroi des subventions.

PRESENTATION DES DEMANDES

Il vous est proposé dans le cadre susvisé de vous prononcer sur les demandes figurant en annexe au titre de la première répartition du crédit 2017.

Ces demandes portent sur un montant total de **53 500 €** concernant 9 dossiers portés par des associations du département.

PROPOSITIONS

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose :

- de donner votre accord aux propositions détaillées en annexe pour un montant total de **53 500 €**;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL